

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

**OBJET :**

Projet de rénovation  
thermique de l'école  
maternelle  
Attribution du marché  
de maîtrise d'œuvre

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-17****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien

**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le travail d'évaluation réalisé sur l'école maternelle dans le cadre de la campagne d'audit lancée par la commune a révélé d'importantes consommations d'énergie ainsi que des problématiques de vétusté et d'inconfort. Les investigations complémentaires ont corroboré ces constats et révélés que l'enveloppe du bâtiment est en mauvais état et que l'ensemble des équipements et des systèmes n'ont pas été optimisés au point de vue de leur consommation d'énergie. Ces constats sont associés à des coûts d'exploitation important.

Pour ces raisons la commune a souhaité engager une démarche de rénovation énergétique complète du bâtiment. Cette rénovation doit aussi être l'occasion d'améliorer les conditions d'accueil de l'ensemble des usagers (personnels, enseignants, élèves) qui fréquentent le site. Cette rénovation doit permettre d'obtenir une baisse substantielle des consommations d'énergie, validé par le label BBC Effinergie rénovation (ou équivalent). Il s'agit donc de mener une rénovation complète et performante de l'école maternelle.

Sur la base du cahier des charges, un marché public a été publié au BOAMP le 9 décembre 2024 avec échéance au 24 janvier 2025. Les clauses prévues au marché déterminent les critères d'appréciation des offres suivants :

- La valeur technique : 70 % décomposée ainsi : compréhension de la demande et du contexte territorial (10%), moyens humains mobilisés : compétences, complémentarité de l'équipe, rôle et engagement de chaque intervenant (20 %), méthodologie proposée (20 %), (calendrier, organisation des interventions, modalité de concertation), références (20%).
- le prix : 30 % selon la formule suivante :  $(\text{Prix de l'offre minimale}) / (\text{Prix de l'offre du candidat}) \times 30$

Au terme de cette procédure, cinq candidatures cinq sont parvenues. Elles ont été examinées en commission MAPA le 6 février 2025 :

- AC2i Sud, Donzère : 38 500,00 € HT a obtenu la note de 78,00
- IDONEIS, Lyon : 53 917.60 € HT a obtenu la note de 75.42
- EURL KALISAYA, Aubenas : 41 480,00 € HT a obtenu la note de 89.94
- COGIFLUIDE, Saint Chamond : 46 000,00 € HT a obtenu la note de 76.11
- SIRADEX, Meyzieu : 47 740,00 € HT a obtenu la note de 78.19

La commission a proposé d'attribuer le marché au groupement représenté par le bureau d'études EURL KALISAYA Ingénierie, ayant son siège à Aubenas (Ardèche)

En effet, celui-ci obtient la meilleur note (89.94/100) pour une offre à 41 480.00 HT dont 11 600 € HT au titre de la tranche ferme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'école maternelle du groupe scolaire Claude Pradal au bureau d'études EURL KALISAYA Ingénierie **pour un montant de 41 480.00 € HT, 49 776.00 € TTC dont 11 600.00 € HT, 13 920 € TTC pour la tranche ferme.**

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 21 février 2025

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

